SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE

Afin de pouvoir réaliser les travaux sur la salle des fêtes et le réseau de chaleur, nous avons demandé des devis à plusieurs bureaux de contrôles, géomètres, … La commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 septembre afin d'étudier les différentes propositions et de proposer au conseil municipal les entreprises retenues qui ont été validées par celui-ci.

Concernant les travaux de la salle des fêtes, le cabinet BISIO ET ASSOCIES a été retenu comme géomètre pour un montant de 1 170€ HT. Pour le contrôle technique, ALPES CONTROLES a été choisi pour un montant de 4 620€ HT avec les missions de type LE + L + SEI + PS + HAND + VIEL + Attestation HAND + Attestation Thermique. Le coordinateur SPS sera ALPES CONTROLES pour un montant de 2 760€ HT. Et enfin, pour le géotechnicien, SIC INFRA 63 a été choisi pour un montant de 1 790€ HT + 680€ HT d'option avec une proposition de rapports géotechniques + sondages inhérents pour une mission G2 AVP + option G2 PRO.

Pour le réseau technique de chaleur du bourg, le géomètre sera le cabinet BISIO ET ASSOCIES pour un montant de 780€ HT. Le coordinateur SPS, ALPES CONTROLES, a également été retenu pour un montant de 1 480€ HT. Pour le géotechnicien, SIC INFRA 63 a été choisi pour un montant de 1 430€ HT + 600€ HT d'option avec une proposition de rapports géotechniques + sondages inhérents pour une mission G2 AVP + option G2 PRO.

Un arrêté avait été pris fin 2022 pour interdire le stationnement des véhicules frigorifiques entre 20 heures et 8 heures les soirs de la semaine, les week-ends (du vendredi soir 20 heures au lundi matin 8 heures) et jours fériés (de la veille 20 heures au lendemain 8 heures) sur la place de la Gare de Laqueuille. Une tolérance était acceptée concernant les camions vides dont les frigos n'étaient pas en fonctionnement, mais cela pose des problèmes. Le Conseil Municipal souhaite alors que l'arrêté soit appliqué. Désormais, et pour éviter les nuisances sonores la nuit et les week-ends, les camions frigorifiques seront verbalisables lorsqu'ils seront stationnés durant les heures interdites figurants sur l'arrêté.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été fait un calcul des frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2022/2023. Il ressort qu'un élève coûte réellement à la commune 1 680,90 € par an. Suite à l'importante inflation qui touche la France, il a été décidé de fixer le montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école aux communes voisines qui n'en ont pas et dont les enfants sont scolarisés à SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE à 500 € par année scolaire par enfant.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les maisons non habitées raccordées à l'assainissement collectif ne sont pas facturées car elles n'ont pas de consommation. Le service est alors bien présent même s'il n'est pas utilisé. Par souci d'équité, il est proposé que la part fixe de 125 € soit facturée à toutes les maisons reliées à l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2024 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier. Celui-ci a été validé en totalité avec des coupes prévues sur les sections de Bajouve, Courtevialle-Puy Lavèze et Saint-Julien.

QUESTIONS DIVERSES

Concernant les travaux pour le réseau de chaleur, il est décidé de la création du silo à l'extérieur pour le stockage des plaquettes.

Le Maire fait part qu'il a contacté des garages automobiles pour faire réaliser des devis concernant l'éventuel changement du camion benne. Ce sujet sera à rediscuter lorsque nous aurons tous les éléments.

La Mairie et le SMCTOM HD ont démarché les habitants de la Gare de Laqueuille dans le but d'installer un composteur partagé. La plupart des personnes rencontrées sont intéressées par ce dispositif qui pourraient être installé en fin d'année sur la parcelle que la commune est en train d'acquérir dans le village. Cette démarche s'inscrit afin de répondre à la réglementation qui va s'appliquer au 1er janvier 2024 interdisant les biodéchets dans les poubelles d'ordures ménagères. Cette nouvelle règle entrainera une diminution de ce flux d'environ 1/3 d'où la suppression du porte à porte décidé par le SMCTOM HD pour le début d'année 2024 concernant la collecte des ordures ménagères.

Les élus ont commencé à travailler sur la mise en place des bacs d'ordures ménagères afin d'en déterminer le nombre qui vont être installés sur les mêmes lieux que les bacs jaunes. Ce qui permettra aux usagers de déposer le tri sélectif et les OMR sur le même site.

Les travaux de sur La Gare de Laqueuille avancent, le bâtiment toilette est terminé. Il pourra être ouvert dans quelques jours. Pour poursuivre les travaux d'aménagement concernant les bacs à poubelles, le container à verre va être enlevé de la place de La Gare de Laqueuille pendant la durée des travaux et sera installé à proximité de la salle des fêtes dans le bourg de Saint-Julien.

Le Maire a sollicité le SMCTOM HD afin d'avoir à disposition un container à verre supplémentaire qui sera installé à La Gare de Laqueuille à proximité du composteur partagé lorsque les travaux seront terminés.

La communauté de communes organise les jeux 2024 sur son territoire en lien avec les jeux olympiques qui vont se dérouler à Paris et sur d'autres villes. Les habitants des communes sont appelés à participer à cette manifestation. Nous vous incitons à aller sur Panneau Pocket pour voir le lien afin de pouvoir vous inscrire pour participer à cet évènement (sportifs ou bénévoles).

Une réunion publique va être organisée le vendredi 15 septembre à 20h à la salle Daniel Bellaigue.